

## Séance plénière du CESER Nouvelle-Aquitaine 2 février 2021

### Élections de mi mandature au CESER Nouvelle-Aquitaine

Nommés et installés pour 6 ans en 2018, les conseillers du CESER doivent renouveler leurs instances de gouvernance tous les 3 ans.

Pour procéder au renouvellement de la présidence et des vice-président-e-s et secrétaires composant le bureau pour les trois prochaines années, le CESER Nouvelle-Aquitaine se réunira en assemblée plénière le :

**Mardi 2 février 2021,  
de 10h30 à 16h00,  
au Palais des Congrès de Bordeaux-Lac**

L'ordre du jour de cette séance plénière, organisée dans le strict respect des mesures sanitaires imposées pour ce type d'assemblée, est le suivant :

- Élection du Président ou de la Présidente du CESER, selon les dispositions prévues à l'article R.4134-12 du code général des collectivités territoriales,
- Élection des 20 vice-Président(e)s de l'Assemblée,
- Élection des 11 autres membres du Bureau,
- Adoption des délégations au Bureau et à ses membres.

Au-delà des obligations règlementaires, le CESER Nouvelle-Aquitaine a de sa propre initiative introduit dans son règlement intérieur la règle d'une **stricte parité** dans ses instances de gouvernance et à tous les niveaux de responsabilité : ainsi, le Bureau, composé de 32 conseillers, est paritaire (16 femmes et 16 hommes).

Dominique CHEVILLON, président du CESER élu en janvier 2018 n'a pas souhaité se représenter à la Présidence, tout en conservant son statut de membre.

Inédit pour cette Assemblée, à ce jour, seules deux candidates se sont déclarées pour cette fonction :

- Madame Tiphaine BICHOT, membre du collège 1, représentant Digital Aquitaine, résidant à Bordeaux.
- Madame Emmanuelle FOURNEYRON, membre du collège 4, personnalité qualifiée désignée par le Préfet, Fondatrice et Dirigeante d'Article 25 (bureau d'études en évaluation des politiques de santé publique), résidant à Bordeaux.

Pour plus d'informations  
[contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr](mailto:contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr)

**CONSEIL  
ÉCONOMIQUE  
SOCIAL ET  
ENVIRONNEMENTAL  
RÉGIONAL**

#### SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis  
CS 81383  
33077 Bordeaux Cedex  
Tel. 05 57 57 80 80  
Fax 05 56 99 21 67

#### SITE DE LIMOGES

27 Boulevard de la Corderie  
CS 3116  
87031 Limoges Cedex 1  
Tel. 05 55 45 19 80  
Fax 05 55 45 17 77

#### SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie  
CS 70575  
86021 Poitiers Cedex  
Tel. 05 49 55 77 77

## Informations complémentaires

Les 180 conseillers de Nouvelle-Aquitaine sont répartis sur l'ensemble des 12 départements de la région et représentatifs de 111 organisations socioprofessionnelles et associatives. La liste des organismes représentés et les modalités de désignation des conseillers ont été fixées par l'arrêté préfectoral du 30/11/2017. Le CESER Nouvelle-Aquitaine a été installé par le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine le 23 janvier 2018.

Les conseillers ont été désignés pour six ans, répartis en quatre collèges :

- 58 représentants des " entreprises et activités professionnelles non salariées" ;
- 58 des "organisations syndicales de salariés les plus représentatives" ;
- 58 des "organismes et associations participant à la vie collective de la région" ;
- 6 "personnalités qualifiées".

Les conseillers des trois premiers collèges sont désignés par leurs mandants (organisations professionnelles, chambres consulaires, syndicats de salariés, chambres régionales d'économie sociale et solidaire, universités, organismes de sécurité sociale, comités régionaux olympiques et sportifs, associations environnementales...). Les personnalités qualifiées sont désignées par le Préfet de Région.

**Conformément à la réglementation, le pourcentage de femmes est de 46 % en 2021. La moyenne d'âge est de 57 ans en 2021.**

En termes de répartition géographique,

108 conseillers (60 %) sont issus de l'ex-Aquitaine,

26 conseillers (15 %) sont issus de l'ex-Limousin,

45 conseillers (25 %) sont issus de l'ex-Poitou-Charentes.

Département	Conseillers	
	Nombre	pourcentage
16	10	6 %
17	14	8 %
19	6	3 %
23	6	3 %
24	8	4,5 %
33	68	38 %
40	11	6 %
47	8	4,5 %
64	13	7 %
79	9	5 %
86	12	7 %
87	14	8 %

(\* ) 179 membres désignés à ce jour sur 180 ; 1 siège restant en instance de désignation à la date du présent communiqué.

**CONSEIL  
ÉCONOMIQUE  
SOCIAL ET  
ENVIRONNEMENTAL  
RÉGIONAL**

**SITE DE BORDEAUX**

14 rue François de Sourdis  
CS 81383  
33077 Bordeaux Cedex  
Tel. 05 57 57 80 80  
Fax 05 56 99 21 67

**SITE DE LIMOGES**

27 Boulevard de la Corderie  
CS 3116  
87031 Limoges Cedex 1  
Tel. 05 55 45 19 80  
Fax 05 55 45 17 77

**SITE DE POITIERS**

15 rue de l'Ancienne Comédie  
CS 70575  
86021 Poitiers Cedex  
Tel. 05 49 55 77 77